plein temps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61-d.junker93420@gmail.com

N°57 avril 2018

au printemps...

En avril 2017, le candidat E Macron écrivait aux retraité-e-s : « Je m'engage par ailleurs à vous permettre de bien vivre et de bien vieillir, en bonne santé et en sécurité… ».

En fait, sa volonté est bien de prendre 20% du pouvoir d'achat des retraité-e-s d'ici à 2035 afin de diminuer les dépenses publiques. Toutes les mesures Macron prises à notre encontre visent cet objectif. Comment bien vivre et bien vieillir dans ces conditions, alors que déjà 1,2 millions de retraité-e-s vivent sous le seuil de pauvreté ?

Fort heureusement, de plus en plus nombreuses et nombreux, de plus en plus déterminé-e-s, les retraité-e-s ne se laissent pas abuser. Dans une forte unité des associations et syndicats, elles et ils débattent, se rassemblent, agissent, signent des pétitions, manifestent. 28 septembre, 19 octobre 16 novembre 2017, 8 février, 15 mars, 22 mars, 19 avril 2018… contre la hausse de la CSG, de la fiscalité, le blocage des pensions, la mise en cause de l'APL, de la retraite, pour les services publics particulièrement la santé, les hôpitaux, les EHPAD, les logements, les transports…

En avril 2018, mis en difficulté dans l'opinion sur la réforme SNCF et sur l'autoritarisme de ses choix politiques, E. Macron, président des riches, déclare : « Merci pour les efforts consentis ».

Le président de la République a voulu faire oublier les propos méprisants que ses ministres et lui-même ont tenus à l'égard des retraités. Il a même nié que son Premier ministre ait qualifié de « retraité-e-s aisé-e-s » celles et ceux qui percevaient 1200 €.

Mais, sur le fond, il ne change rien. Pour lui, il n'y a rien à négocier avec les syndicats, rien à discuter avec les étudiant-e-s, les salarié-e-s, les retraité-e-s, rien à amender au Parlement. Le pays ne supporte plus cette arrogance. La pression populaire doit donc s'accentuer pour faire reculer le président de la République et son gouvernement.

Cheminot-e-s, fonctionnaires, étudiant-e-s, retraité-e-s, agent-e-s des services publics, salarié-e-s du secteur privé… les mobilisations sociales s'amplifient parce que le pays prend conscience que E Macron, loin d'être « l'homme nouveau » qu'il prétendait être, agit en fait comme le représentant des intérêts exclusifs de la finance. Rappelons à Mac Macron les idéaux de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.

Daniel Junker

DANS CE NUMÉRO

- Un système de santé à repenser — page 2
- Vivre dans la dignité et le respect
  Oise : assemblée « historique » — page 3
- Retenue ou prélèvement à la source — page 4

à quoi rêves-tu ?

UN SYSTÈME DE SANTÉ à repenser

Depuis plusieurs mois, de nombreuses luttes (Ehpad, services d'urgence, maternités, fermetures de lits, manques d'aides soignant-e-s…) sont menées par les personnels de santé concernant notre système de santé public. Ces luttes expriment le mal être des agents du service public et leur volonté d'agir pour la réponse aux besoins des patients.

Après les nouvelles restrictions budgétaires concoctées par la ministre Agnès Buzyn, l'hôpital public est en grand danger. L'accès et la qualité des soins sont remis en cause. Meurtri par cette austérité, l'hôpital peine à mettre en œuvre sa mission publique et l'humain cède la place aux critères de rentabilité financière.

Nous vivons un manque de généralistes comme de spécialistes, de personnel paramédical dans l'aridité des déserts médicaux. Nous vivons la catastrophe des EHPAD et de l'abandon des personnes âgées par l'État.

La réduction des dépenses publiques, dogme libéral de nos gouvernants successifs, se manifeste par la fermeture d'hôpitaux de proximité, des carences de prises en charge, des consultations reportées, des durées qui s'allongent dramatiquement pour les soins de premiers secours, pour les salles d'attente des urgences.

Ce maelstrom maléfique doit cesser. Il faut rétablir la priorité de la réponse aux besoins de santé de nos concitoyen-ne-s, particulièrement des plus vulnérables, dont souvent les retraité-e-s.

L'hôpital doit retrouver les moyens matériels et humains afin d'accomplir sa mission

Nous proposons immédiatement :

- le gel du remboursement des dettes, un audit sur leur cause ; en fonction des résultats de l'audit, conversion en une dette à très long terme et à 0% d'intérêt des emprunts contractés sur le marché financier, en les faisant reprendre par la Caisse des Dépôts et Consignations, et refinancer auprès de la Banque centrale européenne ;
- un collectif budgétaire sur la loi de Finance de la Sécurité sociale 2018 qui augmenterait les recettes ; avec 2 milliards € pris sur les 5 milliards € de recettes publiques supplémentaires, une cotisation exceptionnelle de 5% sur les dividendes et charges d'intérêt reçus par les entreprises et les banques affectée au système de soins et aux EHPAD, préfigurant une nouvelle cotisation sociale de 12% affectée à tout le système de santé ;
- le remboursement aux hôpitaux de la taxe sur les salaires et de la TVA (correspond en fait à un prélèvement indirect de l'État sur la Sécurité sociale) : les 4 milliards reversés permettraient la création des emplois et le financement de la formation ;
- la mise en place un plan de création de 100 000 emplois et la titularisation de tous les contractuels ;
- une augmentation de tous les quotas de formation et du numérus clausus pour la rentrée scolaire 2018. Ce numérus clausus devra être supprimé en le préparant et l'accompagnant de moyens nouveaux pour l'enseignement théorique et pratique.

Égalité d'accès

Il est nécessaire d'aller vers un maillage territorial comprenant au moins un centre de santé par bassin de vie en lien avec des structures de prévention et hospitalières publiques de proximité luttant contre la désertification médicale et le renoncement aux soins.

Une véritable démocratie sanitaire devra notamment prendre en considération les multiples collectifs créés sur les territoires pour défendre le service public de santé.

L'accès aux soins sera garanti par la mise en œuvre d'une sécurité sociale pour la prise en charge à 100% des soins prescrits par l'assurance maladie.

La création d'un pôle public du médicament libérera la recherche de l'emprise financière et allégera la sécurité sociale de plusieurs milliards € de remboursements.

En avant pour regagner un système de santé public répondant aux besoins

L'Hôpital a besoin d'un plan d'urgence d'investissements tant immobiliers que mobiliers mais aussi en moyens techniques, scientifiques, numériques et médicaux.

Pour cela, il faut aller vers la suppression des enveloppes fermées, avec dès 2019, un objectif de dépense d'assurance maladie (ONDAM) d'au moins 4,5% ainsi que suppression de la tarification à l'acte remplacée par un nouveau mode de financement répondant aux besoins et mettant en avant des critères d'efficacité sociale et non, comme le préconise la ministre, par une nouvelle manière de mise en concurrence (forfait de charges, plus large) facilitant la privatisation.

Les concertations actuelles menées par les Agences régionales de Santé constituent un moyen de faire entendre nos exigences.

Daniel Blache

VIVRE DANS LA DIGNITÉ et le respect

Depuis trop longtemps, la vie des retraité-e-s en perte d'autonomie est intolérable, leur parole confisquée ! Celle des personnels aussi !

Dans les maisons de retraite ou à domicile

80% de femmes exercent dans ce secteur avec une précarité massive. L'insuffisance des qualifications et des effectifs, ne permet pas de répondre aux besoins des retraité-e-s, dont 91% de femmes.

Des conditions de travail difficiles exposent les personnes âgées à la maltraitance institutionnelle que dénoncent les syndicats : « Des cadences de travail insupportables, comment bien prendre soin des autres quand nous sommes maltraité-e-s nous-mêmes ? »

Selon les syndicats, 30% des aidant-e-s, à 90% des femmes, en activité ou retraité-e-es, sont épuisé-e-s. avant « leurs parent-e-s-retraité-e-s ». La crise des EHPAD, renforcée par les inégalités territoriales dans l'accès à la prise en charge de leurs parent-e-s, conduit à mobiliser davantage les aidant-e-s, dans des conditions où ce qu'ils font, loin d'être reconnu, est sous-estimé.

Des mesures sont donc urgentes pour permettre d'une part aux aidant-e-s de retrouver leur place naturelle d'enfant et d'autre part d'augmenter l'autonomie morale des parents vis-à-vis de leurs enfants.

Perte d'autonomie, des propositions pour répondre à cet enjeu de société

Pour les communistes, il est temps d'engager un nouveau progrès social pour la France : prolonger les conquêtes sociales du siècle dernier qui font toujours la force de notre modèle social permettant de répondre aux enjeux du XXIe siècle.

Il faut créer :

- des emplois statutaires sur la base de un salarié-e par personne âgée, de paramédicaux, d'aides-soignant-e-s, de médecins dans une filière gériatrique ;
- un grand service public de santé de proximité : aide à domicile, maisons de retraite médicalisées, de Centres de santé, d'ouverture d'Unités de soins de longue durée, d'unités pour recevoir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer…;
- des pôles publics départementaux de l'autonomie structurés au plan national pour garantir l'égalité territoriale. Il faut développer des plans de formations d'infirmièr-e-s et d'aides soignant-e-s.

Le point central du financement

Un financement solidaire à 100% par la sécurité sociale : prélèvement sur les richesses produites par le travail, développement de l'emploi, salaires…

Revalorisation du taux de cotisation dite patronale.

Redonner à l'hôpital public les moyens nécessaires dont la suppression de la tarification à l'acte.

Suppression des restes à charge pour les familles (entre 7 et 10 milliards d'€) ; contribution supplémentaire des revenus financiers, des entreprises, banques et assurances ; rétablissement de l'ISF (3 milliards supprimés dans le budget 2018) et suppression de la CSG.

Pour les personnes en situation de handicap : taxe prélevée à la source pour les employeurs qui ne respectent pas la loi par la majoration de cotisations sociales.

Pour les départements : remboursement de la dette de l'Etat APA-PCH, dotation de compensation de l'État, indexée sur leur dépense annuelle réelle.

L'état d'avancement d'une société se mesure aussi par la façon dont elle considère et prend en charge ses anciens. C'est un réel enjeu de civilisation.

Christiane Caro - Claude Chavrot

OISE : UNE ASSEMBLÉE «HISTORIQUE»

Le lundi 9 avril, le collectif revendicatif des retraités communistes de l'Oise a organisé une assemblée avec ses militants, dont 16 ont répondu à l'appel. C'était une première assemblée, « historique » dans l'Oise, selon notre camarade Bernard Lamirand.

Une réflexion sur la situation des retraités a été menée : le combat des retraités contre le capitalisme ; la baisse des pensions en imposant la CSG ; l'information nécessaire des retraités et futurs retraités sur le projet de loi gouvernemental, avec la mise en place de la retraite par points ; le succès de la manifestation du 15 mars, dans l'Oise et en France, un moment fort pour les retraités ; les modalités d'action, en tant que collectif, pour amener notre projet de société dans la mobilisation montante, auprès notamment des plus de 150 000 retraités de l'Oise.

En conclusion, il a été proposé d'aller à la rencontre des retraités de notre département, de diffuser massivement le journal communiste des retraités *PleinTemps* et d'organiser des réunions publiques en direction des retraités et futurs retraités.

RETENUE
ou prélèvement à la source

La CGT finances publiques indique : « Selon les termes de Bercy, cela devrait rendre « l'impôt plus réactif » grâce à son caractère contemporain et ainsi éviter l'épargne de précaution. Tel que c'est parti il va même devenir carrément « explosif », tellement il pourrait fédérer les mécontents !

En effet, malgré les critiques ou réserves techniques du conseil des prélèvements obligatoires, des différents groupes parlementaires ou d'experts, des syndicats patronaux, de l'IGF, le « risque de défaillance élevé » justifiant son report en 2019 et les demandes répétées d'abandon par la CGT finances publiques, le gouvernement a décidé de le mettre en œuvre coûte que coûte !

Le report d'une année n'a en rien modifié la logique du système qui reste compliqué, non contemporain, injuste et budgétairement risqué. En définitive seul un célibataire sans enfant et sans crédit d'impôt pourra dire que le prélèvement à la source est une simplification ! C'est l'unique cas dans lequel il pourra être considéré comme un prélèvement « libératoire ».

Le véritable moteur de cette réforme : c'est la fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG, reprenant en cela le projet initial du père de la CSG, Michel Rocard. En fusionnant un impôt progressif et un impôt proportionnel, on ferait entrer dans le nouvel impôt sur le revenu des milliers de contribuables jusque-là non imposables car disposant de trop faibles revenus, devenus ainsi captifs face aux aléas des hausses de taux ou de variation de tranches futures.

Calendrier indicatif pour les années 2019 et 2018

2018. Printemps : déclaration des revenus de l'année 2017, permettant de connaître le taux de prélèvement applicable au 1er janvier 2019. Été : réception de l'avis d'impôt des revenus 2017, mentionnant le taux de prélèvement. Octobre : transmission du taux au collecteur (employeur, caisse de retraite...)

2019. Janvier : début du prélèvement sur les revenus de 2019. Printemps : déclaration des revenus de l'année 2018. Septembre : actualisation du taux de prélèvement en fonction de la déclaration des revenus 2018.

2018, une année blanche ?

Le prélèvement à la source débute le 1er janvier 2019 : en 2018, les contribuables acquittent leur impôt sur les revenus de 2017, et en 2019 sur ceux de 2019. Ainsi, ils ne seront pas imposés au titre des revenus perçus en 2018 : **l'impôt sera effacé par un crédit d'impôt de modernisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu**.*

Cependant, les revenus exceptionnels perçus en 2018 (plus-values...) seront imposés selon les modalités habituelles en 2019. De même, les réductions et crédits d'impôt acquis au titre de l'année 2018 seront intégralement restitués au contribuable en 2019.

* Cela correspond à effacer 60 Mds € de rentrée fiscale, c'est dire l'importance des retours attendus de cette mesure.

Source : https://www.economie.gouv.fr/

Mais c'est aussi le moyen de franchir un nouveau pas vers la fiscalisation des recettes de la protection sociale, notamment de la branche santé, et donc d'accélérer le désengagement du patronat de ce financement par le biais des cotisations. Si l'impôt sur le revenu peut être amélioré, il reste le plus juste du système fiscal français, du fait de la progressivité.

Nom, prénom

Adresse

Mail *signature*

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à :
PCF/Collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse *(bulletin ci-contre)* et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.